



PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal (Centre communautaire situé au 480, rue de l'Accueil, Chesterville) le 17 décembre 2025, 19 h 30.

À laquelle sont présents :

Steve Gauthier, conseiller n° 3
Geneviève Thiffault, conseillère n° 4
Guillaume Vachon-Gagnon, conseiller n° 5
Sébastien St-Pierre, conseiller n° 6

À laquelle sont absents :

Martin Germain, conseiller n° 1
Etienne Côté, conseiller n° 2

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 264 N.S. décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2026
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 265 N.S. établissant la tarification applicable à la vidange des boues septiques
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19 h 33.

2. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, l'avis de convocation a été notifié aux membres du conseil municipal, conformément aux dispositions prévues à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Geneviève Thiffault, appuyée par Steve Gauthier;

Il est résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-12-293

3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 264 N.S. décrétant les taux de taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2026

Avis de motion est donné par Guillaume Vachon-Gagnon qu'un règlement relatif à l'adoption du règlement de taxation sera adopté à une séance subséquente.

Le projet de règlement numéro 264 N.S. est déposé par Guillaume Vachon-Gagnon et des copies sont disponibles aux citoyens pour consultation.

Le projet de règlement consiste à fixer le taux de taxe foncière générale, les taux des taxes spéciales à l'ensemble pour le service de la dette, les taux des taxes spéciales de secteur pour le service de la dette ainsi que les compensations pour les différents services des déchets, de la vidange des fosses septiques, eau potable et eaux usées. Ce règlement détermine le nombre de versements annuel ainsi que le taux d'intérêts sur les arrérages.

4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 265 N.S. établissant la tarification applicable à la vidange des boues septiques

Avis de motion est donné par Geneviève Thiffault qu'un règlement relatif à l'adoption du règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques sera adopté à une séance subséquente.

Le projet de règlement numéro 265 N.S. est déposé par Geneviève Thiffault et des copies sont disponibles aux citoyens pour consultation.

Le projet de règlement consiste à fixer les tarifs afin de pourvoir au paiement du coût du service de la vidange et la collecte, le transport ainsi que la disposition et le traitement des boues de fosses septiques.

Ce règlement remplace les tarifs du règlement 259 N.S.

5. Période de questions

6. Levée de l'assemblée
2025-12-294
CONSIDÉRANT QUE tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sébastien St-Pierre, appuyée par Geneviève Thiffault;

Il est résolu,

QUE la séance soit levée à 19 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Vincent Desrochers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.